

# CANDIDATURE

## COMMENT INTRODUIRE UNE DEMANDE ?

**1<sup>ère</sup> étape** : Compléter le formulaire de demande de logement et signer (p.4 et 8 zone jaune)

**2<sup>ème</sup> étape** : Compléter le formulaire de l'AAL et signer la dernière page

**3<sup>ème</sup> étape** : Réunir les documents demandés (voir liste en annexe « *Documents à fournir* » p. 9)

**4<sup>ème</sup> étape** : Nous transmettre les documents



**Ces étapes sont obligatoires**

## TRANSMISSION DU FORMULAIRE

### Par Email :

[caroline.bruno@sambretbiesme.be](mailto:caroline.bruno@sambretbiesme.be)

### Par courrier :

**RUE DU ROTON, 4**

**6240 FARCIENNES**

### Déposé dans notre boîte aux lettres :

**RUE DU ROTON, 4**

**6240 FARCIENNES**

**(Entrée Accueil)**

## DES RECEPTION A SAMBRE ET BIESME

1. Si le dossier est incomplet :
  - ☺ Les éléments sont réclamés, soit par téléphone, par email ou par écrit (il est important de nous communiquer votre numéro de téléphone ainsi que votre adresse email)
2. Si le dossier est complet :
  - ☺ Le dossier est enregistré
  - ☺ Un courrier de confirmation est envoyé
  - ☺ Vous nous contactez par téléphone afin de développer votre dossier

## DES QUESTIONS et INFOS

### Téléphone :

Gestion des candidatures

Mme BRUNO Caroline 071/24.39.33

# **Informations diverses sur le logement à loyer d'équilibre**

## **1. Le loyer :**

- Il est calculé sur base de la Grille indicative des loyers en fonction des caractéristiques du logement (année construction, PEB, nombre de chambre...) Ce n'est donc pas du logement social, il n'est pas calculé sur base de vos revenus.
- Il est indexé une fois par an à la date anniversaire du contrat de bail en fonctions de l'indice des prix à la consommation.

Il n'est donc pas revu en cours d'année en fonction d'une baisse ou d'une augmentation de revenus.

## **2. Mutation :**

- Vous ne pouvez demander une mutation que si vous occupez un logement à loyer d'équilibre comportant trop de chambre et dans le but d'aller vers un logement à loyer d'équilibre comportant moins de chambre.
- La mutation d'un logement à loyer d'équilibre vers un logement social n'existe pas. Si vous désirez obtenir un logement social vous devez introduire une demande pour du logement social.



## LOGEMENT EQUILIBRE

SRL SAMBRE ET BIESME

RUE DU ROTON, 4

6240 FARCIENNES

071/24.39.34

N° d'inscription :

FORMULAIRE DE CANDIDATURE A INSERER DANS LE  
REGISTRE DES CANDIDATURES EQUILIBRE

### Volet A (à remplir par le demandeur)

#### A.1. COORDONNES ET COMPOSITION DU MENAGE

CANDIDAT		CONJOINT OU COHABITANT	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Sexe :	masculin - féminin	Sexe :	masculin - féminin
Date de naissance :		Date de naissance :	
Lieu de naissance :		Lieu de naissance :	
Etat civil (1) :		Etat civil (1) :	
Nationalité (2) :		Nationalité (2) :	
Registre national :		Registre national :	
Profession (3) :		Profession (3) :	
Handicapé :	oui - non	Handicapé :	oui - non
Téléphone :		Téléphone :	
E-mail :		E-mail :	
Adresse :		Adresse :	
Rue ..... N°.....		Rue ..... N°.....	
Code : .....Localité : .....		Code : .....Localité : .....	
Pays : .....		Pays : .....	
Date de domiciliation : .....		Date de domiciliation : .....	
Locataire d'un logement social : oui – non, si oui, nombre de chambres :..... Nom de la SLSP : .....			
Locataire d'un logement équilibré : oui – non, si oui, nombre de chambres :.....Nom de la SLSP : .....			

#### MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE (ne plus reprendre le candidat et le conjoint/cohabitant)

1	Nom et Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Commune du domicile	Handicapé Oui - Non
	Profession (3)		M / F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre		Date de domiciliation	
2	Nom et Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Commune du domicile	Handicapé

			M / F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre			Oui - Non
	Profession (3)					Date de domiciliation	
3	Nom et Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Commune du domicile	Handicapé
			M / F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre			Oui - Non
	Profession (3)					Date de domiciliation	
4	Nom et Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Commune du domicile	Handicapé
			M / F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre			Oui - Non
	Profession (3)					Date de domiciliation	
5	Nom et Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Commune du domicile	Handicapé
			M / F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre			Oui - Non
	Profession (3)					Date de domiciliation	
6	Nom et Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Commune du domicile	Handicapé
			M / F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre			Oui - Non
	Profession (3)					Date de domiciliation	

Pour les femmes enceintes :

Date prévue pour l'accouchement (mois/année) ...../.....

# 3

## A.2. COMMUNES, SECTIONS DE COMMUNES OU DE QUARTIERS AUPRES DESQUELLES LE MENAGE DESIRE ETRE CANDIDAT A L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT

○ Soit choix général :

**Cinq** communes au maximum à classer par ordre de préférence :

→ Communes gérées par la SOCIETE DE REFERENCE :

- Aiseau-Presles (donc Aiseau, Pont-de-Loup, Roselies et Presles)
- Farciennes (donc Farciennes et Pironchamps)

→ Communes gérées par d'autres sociétés : .....

○ Soit choix plus ciblé :

**Cinq** sections de communes ou quartiers de logements sociaux au maximum à classer par ordre de préférence :

→ Sections de communes gérées par la SOCIETE DE REFERENCE :

- Aiseau
- Pont-de-Loup
- Roselies
- Presles
- Farciennes
- Pironchamps

→ Communes/Quartiers gérées par d'autres sociétés : .....

## A.3. CHOIX CONCERNANT LE LOGEMENT

Maison ou appartement			
Maison uniquement		avec jardin	
Appartement uniquement		avec garage	

Attention, si vous effectuez un choix précis concernant le type de logement, la société vous propose un logement qui correspond strictement à votre demande. Un choix restrictif peut donc allonger le temps d'attente.

## A.4. CHOIX CONCERNANT LE LOGEMENT AU REGARD DU HANDICAP

Au regard du handicap présenté par un des membres du ménage, le logement nécessite :

- Un aménagement pour personne à mobilité réduite : oui-non ;
- Un autre type d'aménagement lié au handicap d'un membre du ménage : oui – non ; si oui, précisez lequel : .....

### Volet B (à remplir par la société qui reçoit la candidature).

B. 1. DATES (4)					
De dépôt	D'admission	De radiation	De refus	De confirmation	D'attribution
..../...../....	..../...../....	..../...../.....	...../...../..... ...../...../..... ...../...../.....	...../...../.....	...../...../.....
B2. LE LOGEMENT REGLEMENTAIREMENT PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE (5)					
1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres	

<b>B.4. LOGEMENT ADAPTE (6)</b>	OUI	NON
<b>B.5. DEROGATION AUX REGLES DE PROPORTIONNALITE ET SOLLICITATIONS EN VUE D'OBTENIR UN LOGEMENT PLUS GRAND (8)</b>		
Déroations :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>o la composition du ménage requiert un logement de cinq chambres ou plus (une chambre de moins maximum, moratoire de 3 ans)</li> <li>o le ménage a accepté que deux enfants de même sexe, de plus de dix ans et avec cinq ans d'écart ou plus, soit dans la même chambre (moratoire de 3 ans)</li> <li>o cas exceptionnels (avis conforme du Commissaire)</li> <li>o pour un ensemble de logements collectifs partageant des espaces communautaires (avis conforme du Commissaire)</li> </ul>		
<b>B. 6. CONDITIONS D'ADMISSION (7)</b>		
Ressources :		
Ménage	À revenus modestes	En état de précarité
		À revenus moyens
<b>B. 5. VOIE DE RECOURS (8)</b>		
<p>Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.</p> <p>A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre er recours dont le siège est situé à la Société wallonne du Logement, rue de l'Ecluse 21, à 6000 Charleroi.</p> <p>Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Namêche 54, à 5000 Namur.</p>		

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature(s) du (des) candidat(s) précédée (s) de la mention « **Lu et approuvé** » : \_\_\_\_\_

« **Signature (s)** » : \_\_\_\_\_

Ainsi qu'il est prévu sur la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats. Le candidat marque son accord pour que ces données soient communiquées aux autres sociétés gestionnaires des communes sur lesquelles il a posé un choix.

Le responsable du traitement est à la SRL SAMBRE ET BIESME, dont le siège social est à 6240 Farciennes, rue du Roton, 4.

Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 30 juillet 2018 sur la protection de la vie privée. Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de candidature sous peine d'être radiée si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes. « PROTECTION DE VOS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL. Les données communiquées par le biais de ce formulaire sont traitées sous la responsabilité de Sambre et Biesme, responsable de traitement. Les informations fournies ne seront utilisées que pour gérer votre demande et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Lorsque ces données ne seront plus nécessaires, nous les détruirons et les supprimerons de manière sécurisée. Pour plus de détails sur la façon dont nous traitons vos données à caractère personnel et sur vos droits, veuillez consulter notre Politique Vie Privée disponible sur notre site internet [www.sambretbiesme.com](http://www.sambretbiesme.com) » .

**Signification des renvois avec références, selon la rubrique, au Code wallon du Logement et à l'arrêté du Gouvernement wallon du Logement ou par les sociétés de logement de service public.**

(1) Indiquer :

C pour la personne célibataire ;

M pour la personne mariée ou la personne cohabitante ;

D pour la personne divorcée ;

S pour la personne séparée ;

V pour la personne veuve

(2) Indiquer :

B pour les ressortissants belges ;

U pour les ressortissants de l'Union européenne autres que belges ;

A pour les autres ressortissants.

(3) Indiquer :

S s'il s'agit d'un salarié ;

I s'il s'agit d'un indépendant

C s'il s'agit d'une personne percevant des allocations de chômage ;

P s'il s'agit d'une personne pensionnée ;

# 5

MU s'il s'agit d'une personne percevant des revenus de sa mutuelle ou assimilés ;

MI s'il s'agit d'une personne percevant le revenu d'intégration sociale.

(4) Arrêté du gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 12 à 16.

(5) Arrêté du gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 1<sup>er</sup>, al 15°.

(6) Code wallon du Logement, article 1<sup>er</sup>, 16° : logement dont la configuration permet une occupation adéquate par un ménage en raison du handicap d'un de ses membres, conformément aux critères fixés par le Gouvernement

(7) Indiquer les ressources prévues à l'article 1<sup>er</sup> 8°bis, du présent arrêté, et le type de ménage prévu aux articles 1<sup>er</sup>, 9°, 29°, 30°, 31° du Code wallon de l'habitation durable.

(8) Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 7 à 11.

Via le formulaire de candidature ci -joint, la srl Sambre et Biesme sis rue du Roton, 4 à 6240 Farciennes, soit le responsable de traitement, collecte vos données à caractère personnel en vue de l'exécution de mesures précontractuelles.

Les finalités de ce traitement sont les suivantes :

- Analyser votre demande d'inscription à un logement social, d'étudiant, moyen ou d'équilibre ;
- Accepter ou refuser votre demande d'inscription ;
- Déterminer le logement qui vous sera attribuer, le cas échéant ;
- Vous attribuer un logement le cas échéant ;
- Répondre à une demande de renseignements/informations ou de documents sur votre dossier candidature ;
- Vous identifier lors de la réception de documents ou d'une demande de renseignements ;
- Vous (re)contacter.

Les données figurant sur ce formulaire et versées à votre dossier candidature sont conservées pendant toute la durée de votre candidature, éventuellement renouvelée chaque année par vos soins.

En cas de radiation de votre candidature, vos données sont conservées pendant une période de 5 ans après la radiation de votre dossier, sous réserve de l'application d'autres lois en vigueur.

En cas d'attribution d'un logement, vos données sont conservées jusqu'à 10 après la fin de la location, sous réserve de l'existence d'un contentieux et de l'application d'autres lois en vigueur.

Dans le cadre des traitements précités, vos données peuvent être communiquées à plusieurs destinataires. Il s'agit des destinataires suivants :

- Les services internes de Sambre et Biesme ;
- Le prestataire de services informatiques ;
- Le prestataire en charge de l'envoi de nos courriers ;
- La Société Wallonne du Logement ;
- Nos prestataires juridiques et judiciaires (lors d'un contentieux) ;
- Les autres SLSP gestionnaires des communes sur lesquelles vous avez posé un choix le cas échéant ;
- Nos partenaires sociaux et locaux (cpas et communes) ;

La fourniture des données exigées sur ce formulaire de candidature est obligatoire. Vous êtes tenu de fournir ces données à caractère personnel ainsi que tous les documents nécessaires demandés à l'occasion de votre demande de candidature.

La non fourniture et/ou l'exactitude des données portées sur ce formulaire de candidature peut avoir pour conséquence l'impossibilité pour Sambre et Biesme de traiter et répondre à votre demande.

Pour la sécurisation de vos données, Sambre et Biesme a mis en place toute une série de mesures techniques et organisationnelles, qu'elle réévalue et actualise régulièrement afin d'éviter la destruction, la perte, la falsification, la modification, l'accès non autorisé et la communication accidentelle à des tiers.

Dans le cadre de la gestion de vos données à caractère personnel, vous disposez de certains droits. A ce sujet, nous vous renvoyons à notre politique vie privé, publiée sur notre site internet : [www.sambretbiesme.com](http://www.sambretbiesme.com) ».

Dans le cadre de la gestion de vos données à caractère personnel, vous pouvez faire valoir vos droits, adresser une plainte ou vos questions quant à l'application du RGPD, en envoyant un courrier électronique à l'adresse [dpo@sambretbiesme.be](mailto:dpo@sambretbiesme.be) ou par courrier ordinaire à l'adresse :

*Srl Sambre et Biesme  
A l'attention du Délégué à la Protection des Données  
Rue du Roton, 4 à 6240 Farciennes*

Si notre réponse ne devait pas vous satisfaire, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données (APD) à l'adresse suivante :

*Rue de la Presse 35  
1000 BRUXELLES*

La présente déclaration est régie par le droit belge. Tout litige y relatif relève de la compétence des cours et tribunaux belges.

Nom et adresse de l'expéditeur  
(administration du logement,  
organisation sociale du logement) :

Srl SAMBRE ET BIESME  
Rue du Roton, 4  
6240 FARCIENNES

**CONTROLE DES CONDITIONS DE PROPRIETE  
DECLARATION SUR L'HONNEUR,**

En vue de l'obtention d'avantages dans le domaine du  
logement social



**Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire !**

Ce formulaire (et la méthode de travail associée) ne peut être utilisé que par le secteur du logement social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée *soit dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.*

Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent. Il est donc important que ce formulaire soit correctement complété. **N'oubliez pas de le signer.**

**A compléter par l'organisme qui délivre ce formulaire :**

- **Disposition légale ou réglementaire qui est à la base de cette demande :**

.....  
.....

**CASE 1 : Renseignements au sujet du demandeur et des autres personnes concernées par cette déclaration :**

**DEMANDEUR :** .....(nom + prénom)

né le : ..... lieu de naissance : .....

N° national :    (voir carte d'identité ou carte SIS)

**CONJOINT OU COHABITANT (légal ou de fait) :**

.....(nom + prénom)

né le : ..... lieu de naissance : .....

N° national :    (voir carte d'identité ou carte SIS)

**COMPOSITION DE MENAGE** au moment de la signature de la déclaration :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	N° national.
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Organisme : Société de logement social                      N° de dossier : .....

Identité du demandeur : Srl Sambre et Biesme (N° 5240)

**CASE 2 : DECLARATION PERSONNELLE SUR L'HONNEUR**

Le demandeur et, le cas échéant, son conjoint ou la personne avec laquelle il cohabite de fait ou légalement (voir case 1) **déclare(nt) sur l'honneur** :

- A. Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage tel que mentionné en case 1, ne possédaient pas, *pour la totalité*, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après : (1)

BIEN 1	BIEN 2
Commune - pays : .....	.....
Rue ou lieu-dit : .....	.....
Désignation cadastrale : .....	.....
Nature du bien (2): .....	.....
Nature du droit (3) : .....	

- B. Que dans le courant des ..... (4) dernières années, lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivants : (5)

Date de l'aliénation :	situation et nature du bien :	prix obtenu ou valeur estimée
.....	.....	.....

**Signatures obligatoires**

Date	Demandeur	Conjoint ou cohabitant
.....	.....	.....

- (1) mentionner « NEANT » si on ne possède aucun droit ou bien immobilier  
 (2) maison, appartement, immeuble, parcelle de terrain  
 (3) pleine propriété, usufruit, usage, habitation, emphytéose, superficie, nue-propriété  
 (4) L'organisme qui délivre ce formulaire doit ici compléter le nombre d'années qui doivent être prises en considération sur base de la réglementation en vigueur. Il mentionne « PAS D'APPLICATION » si les aliénations passées ne jouent aucun rôle.

Le formulaire complété doit être renvoyé à l'organisme qui l'a délivré (voir cadre supérieur gauche du recto de ce document).



## **DOCUMENTS A FOURNIR**

### **I. Obligatoirement – Documents relatifs aux conditions d'admission**

#### **1. Les revenus actuels du ménage :**

##### **Revenus provenant d'un travail :**

3 dernières fiches de salaire

Fiche de salaire ou document ONVA reprenant les congés payés perçus en 2024

Si vous percevez une prime de fin d'année : fiche de salaire ou document reprenant la prime de fin d'année perçue en 2024

Si vous bénéficiez d'un complément :

- Chômage (économique, intempérie... : extraits de compte ou relevé syndicat reprenant les montants perçus et correspondant aux fiches de salaires transmises)
- Mutuelle (mi-temps médical...) : extraits de compte ou relevé mutuelle pour les mois correspondant aux fiches de salaires transmises

##### **Revenus provenant de l'Interim :**

Décompte de l'agence (ou des agences d'interim) pour les 6 derniers mois

Si vous percevez un complément chômage (ou autres) : extraits de compte ou relevé syndicat reprenant les montants perçus pour cette même période.

##### **Revenus d'indépendant :**

Indépendant avant le 31-12-2023 : Dernier avertissement extrait de rôle

Indépendant après le 31-12-2023 : Dernière déclaration TVA et estimation comptable.

##### **Revenus provenant de la mutuelle :**

Relevé mutuelle ou extrait de compte bancaire reprenant le montant perçu + prime de rattrapage.

##### **Revenus provenant du chômage :**

Relevé caisse de chômage ou extrait de compte reprenant le montant perçu.

##### **Revenus provenant d'une pension de retraite :**

Relevé de l'ONP (ou de l'organisme versant cette pension) reprenant le montant de votre pension + mois de mai.

#### **2. En cas de perception ou versement d'une pension alimentaire, apporter un extrait du jugement fixant cette pension ainsi que les preuves de paiement des trois derniers mois.**

#### **3. Pour les enfants, qui occuperont le logement, et qui ne sont pas repris dans votre composition de ménage et pour lesquels il existe un droit d'hébergement :**

- Jugement/acte notarié/convention passée devant un médiateur familial agréé justifiant de l'hébergement (le document doit préciser que le droit couvre au moins une nuit (notion d'hébergement) ainsi que la copie de la carte d'identité (recto-verso).
- Seuls seront pris en considération les enfants de moins de 18 ans et les enfants de 18 à 25 ans sur que des allocations familiales sont versées pour l'enfant.

#### **4. Photocopie des cartes d'identités (recto-verso).**

### **II. Documents relatifs aux autres ressources**

- a. Les allocations familiales, les allocations de naissance, les primes d'adoption ;
- b. Les allocations octroyées aux personnes handicapées ;
- c. Les allocations des pompiers volontaires des services publics d'incendie et des agents volontaires de la protection civile ;
- d. Les revenus dans le cadre d'un contrat de travail ALE ;
- e. Les titres-repas électroniques, les chèques sport/culture ou les éco-chèques ;
- f. Les bourses d'études allouées à des étudiants afin de leur permettre de faire des études déterminées et de perfectionner leur formation ;
- g. Le revenu d'intégration sociale ;
- h. Les indemnités pour l'aide d'une tierce personne ;
- i. Les revenus d'un contrat de travail flexi-job.

# 10

## Attestation médicale à compléter par un médecin spécialiste en cas de maladie dégénérative et/ou d'adaptation du logement

Je soussigné, ....., Docteur en médecine, atteste que Madame / Monsieur  
(biffer la mention inutile)

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

N° téléphone : .....

Est atteint(e) d'une maladie dégénérative et que celle-ci conduira inévitablement à une déficience motrice.\*

Est atteint d'un handicap\*

(\* mention à cocher obligatoire)

Pour les raisons de santé attestées par la présente attestation, le/la patient(e) a / aura besoin au sein de son logement des adaptations concrètes suivantes :

O Accessibilité :

- Physique : escaliers ou non ? .....
- Générale : besoin d'accès à des services de proximité ou des moyens de mobilité si pas de véhicule privé (personnes seules) ?.....

O Logement :

- Maison si RDC ou RDC + premier OK ? .....
- Appartement si RDC ou RDC + premier / escaliers ? .....
- Sanitaires :

WC : RDC sans marche ou si marches OK ou non moyennant quels aménagements ?

.....

SDB : RDC sans marche ou si marches OK ou non moyennant quels aménagements ?

.....

O Logement PMR indispensable.

O Autres besoins :

.....  
.....  
.....  
.....

Date : .....

Signature et cachet du médecin :

**Traitement des données à caractère personnel**

La société de logement de service public s'engage à respecter les dispositions normatives relatives à la protection des données à caractère personnel, auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution de sa mission, notamment la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

## LE FORMULAIRE - AAL

### EN BREF

En charge de l'Allocation d'Attente Logement (AAL) ➔ SPW (Service Public de Wallonie)

### TRANSMISSION DU FORMULAIRE

Avec le formulaire de demande de logement

### DES QUESTIONS



● Sambre et Biesme n'est pas en mesure de vous renseigner sur l'AAL (conditions, montants, délais,..), veuillez, à cet effet, contacter **UNIQUEMENT**

Sur l'AAL



[logement.wallonie.be](http://logement.wallonie.be)

Infos Conseils Logement



**1718**

Appel gratuit



**081/33.23.10** tous les jours de la semaine

**0475/50.80.00** 9h→12h 14h→16h

Sur mon dossier



[allocation.attente.logement@spw.wallonie.be](mailto:allocation.attente.logement@spw.wallonie.be)



# Candidature à un logement d'utilité publique

## Allocation d'Attente Logement (AAL)

Notice explicative | Version 3.0 – Septembre 2025

### 1. L' AAL : c'est quoi ?

L'Allocation d'Attente Logement (AAL) est une **aide financière mensuelle** octroyée, par le Service Public de Wallonie, à des **ménages de catégorie 1 titulaires d'un bail d'habitation privée et en attente d'un logement d'utilité publique (logement social) depuis au moins 18 mois**

Le montant de l'AAL s'élève à **125 EUR par mois**, majorés de 20 EUR par enfant à charge<sup>1</sup> ou en hébergement égalitaire, ou personne en situation de handicap<sup>2</sup>, sans toutefois dépasser le **plafond de 185 EUR par mois**

- <sup>1</sup> Enfant à charge  
Enfant pour lequel vous percevez des allocations familiales
- <sup>2</sup> Personne en situation de handicap  
Personne reconnue handicapée par le SPF Sécurité sociale

### 2. L'AAL : pour qui ?

L'AAL est octroyée à un **ménage**, représenté par un **demandeur** qui doit :

- Être belge ou **en ordre de séjour** sur le territoire belge
- **Ne pas être locataire** d'un **logement d'utilité publique**
- Être **candidat à un logement d'utilité publique**<sup>3</sup> depuis **au moins 18 mois**
- Faire partie d'un **ménage de catégorie 1**<sup>4</sup>
- Être **titulaire**<sup>5</sup> d'un **bail** d'habitation **privée** située en **Wallonie** (sauf Communauté germanophone)
- **Occuper le bien loué** et ne pas le donner en sous-location
- **Ne pas** bénéficier de l'**allocation de loyer ADeL**
- **Ne pas** être **propriétaire**<sup>6</sup> d'un logement

- <sup>3</sup> Candidat à un logement d'utilité publique  
Être répertorié dans le registre informatisé des candidats à un logement d'utilité publique géré par la Société wallonne du Logement et disposer d'un numéro de candidature unique
- <sup>4</sup> Ménage de catégorie 1  
Le total des revenus du ménage, imposables globalement deux ans auparavant, est inférieur à :  
▪ 18.300 EUR pour une personne isolée  
▪ 24.900 EUR pour des cohabitants  
Ces montants sont augmentés de :  
▪ 3.400 EUR par enfant à charge  
▪ 3.400 EUR par personne handicapée
- <sup>5</sup> Titulaire d'un bail d'habitation  
Est également éligible le mineur d'au moins 16 ans encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé par la Communauté française en application de la réglementation en la matière, pour autant que le représentant légal du mineur signe le bail d'habitation pour le compte du mineur

Ces montants, applicables en 2026, sont révisés chaque année

<sup>6</sup> Propriétaire

Le ménage, seul ou ensemble, n'est pas plein propriétaire ou usufruitier d'un logement, sauf si ce logement a été reconnu non améliorable ou inhabitable ou s'il est pris en gestion par un opérateur immobilier



Les personnes qui remplissent ces 8 conditions et qui sont répertoriées dans le registre informatisé sous **une même candidature unique à un logement d'utilité publique**, mais qui **vivent de manière isolée** dans des habitations privées distinctes, **ont chacune le DROIT** de bénéficier de l'AAL

**La personne faisant partie d'une telle candidature mais n'ayant pas reçu le formulaire de demande AAL est invitée à en demander un exemplaire auprès de sa Société de Logement de Service public**



- L'AAL PEUT être cumulée avec l'allocation de déménagement ADeL
- L'AAL PEUT être cumulée avec l'allocation de loyer octroyée par une agence immobilière sociale (AIS) ou par une association de promotion du logement (APL)  
→ Le montant cumulé des deux aides ne peut toutefois pas dépasser 225 EUR par ménage

### 3. L' AAL : quand et comment la demander ?

👉 Au moment de mon **inscription** comme candidat à un logement d'utilité publique :

- Je **complète** et je **signe** le **formulaire** joint à la présente notice ;
- Je **transmets** le formulaire à ma **Société de Logement de Service public** de référence.



- Je peux DEMANDER l'AAL même si j'attends un logement d'utilité publique depuis moins de 18 mois
- Je ne peux BÉNÉFICIER de l'AAL qu'**à partir du moment** où ma candidature à un logement d'utilité publique a une ancienneté d'au moins 18 mois

Si je suis sous régime de **représentation**, c'est à mon **administrateur de biens** qu'il revient de **compléter le formulaire**, en n'oubliant pas d'en remplir la **rubrique 7**, et de le **signer**

## 5. Vie privée et protection des données à caractère personnel

Pour les traitements relevant de la responsabilité du Service public de Wallonie (ci-après SPW) et ce, conformément à la réglementation en matière de protection des données<sup>1</sup>, ainsi qu'aux dispositions décrétales et réglementaires relatives à l'Allocation d'Attente Logement (ci-après AAL), les données à caractère personnel nécessaires seront traitées par la **Direction des Etudes et de la Qualité de l'Habitat** du SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie (ci-après SPW TLPE), en vue de :

- Prendre une décision en matière d'AAL, en ce compris son éventuel renouvellement ;
- Vérifier le respect des engagements dans le cadre de la demande d'AAL ;
- Liquider l'AAL ;
- Initier le recouvrement d'AAL indûment perçues.

Par ailleurs, les données à caractère personnel pourront être également traitées par :

- Votre **Société de Logement de Service public** ainsi que par la **Société wallonne du Logement** dans le cadre de la récolte des données du formulaire pour le compte du SPW TLPE ;
- La **Direction du Logement privé, de l'Information et du Contrôle** du SPW TLPE afin de prendre une décision en cas de recours de votre part ainsi que dans le cadre d'un contentieux judiciaire ;
- La **Direction du Contentieux de la Trésorerie** du SPW Finances lorsque l'AAL est versée à un tiers ;
- La **Direction du Financement et des Recettes** du SPW Finances afin de procéder au recouvrement d'AAL indûment perçues.

Dans le cadre des traitements susmentionnés, les données suivantes seront consultées auprès des sources authentiques en la matière :

- Données d'identification ;
- Composition de votre ménage ;
- Revenus imposables globalement afférents à l'avant-dernière année ;
- Données relatives au patrimoine immobilier ;
- Données relatives à votre bail ;
- Données relatives à votre candidature à un logement d'utilité publique ;
- Le cas échéant : données relatives aux allocations familiales perçues, reconnaissance de handicap et statut social auprès des organismes assureurs.

Vos données ainsi que celles des membres de votre ménage seront consultées.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing ni communiquées à des tiers, à l'exception des personnes mentionnées ci-dessus et de notre conseil juridique en cas de procédure judiciaire. Ces données seront conservées pendant une période de 10 ans à compter de la dernière liquidation d'AAL ou 5 ans en cas de refus, sous réserve de la cessation définitive des procédures et recours administratifs et judiciaires.

Vous pouvez, dans certains cas spécifiques, rectifier, demander à faire effacer ou à faire transmettre vos données, limiter ou vous opposer au traitement en contactant le responsable du traitement :

- À l'adresse postale suivante : Rue Brigades d'Irlande 1 à 5100 Jambes, à l'attention du Service AAL ;
- Ou via courriel à l'adresse suivant : [allocation.attente.logement@spw.wallonie.be](mailto:allocation.attente.logement@spw.wallonie.be)

Sur demande via formulaire disponible sur l'ABC des démarches du Portail de la Wallonie (<https://www.wallonie.be/fr/demarches/exercer-ses-droits-en-matiere-de-protection-des-donnees-personnelles>), vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne. Le Délégué à la Protection des Données du SPW (Place de la Wallonie, 1 à 5100 Jambes - [dpo@spw.wallonie.be](mailto:dpo@spw.wallonie.be)) en assurera le suivi.

Pour plus d'information sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le Portail de la Wallonie (<https://www.wallonie.be>).

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du Service public de Wallonie, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation :

- Soit par courrier : 35, rue de la Presse à 1000 Bruxelles ;
- Soit par mail : [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be)

## 6. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

### 1. Introduire un recours interne à l'administration :

- Via la Plateforme
- Par mail : [recours.logement@spw.wallonie.be](mailto:recours.logement@spw.wallonie.be)
- Par courrier postal : Rue Brigades d'Irlande 1 à 5100 Jambes, à l'attention du Service Recours Logement

### 2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur. Téléphone gratuit 0800/19.199 <https://www.le-mediateur.be>

<sup>1</sup> Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la Directive 95/46/CE Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel



# Candidature à un logement d'utilité publique Allocation d'attente logement (AAL)

Formulaire de demande | Version 3.0 – Septembre 2025

L'AAL : C'est quoi ? Pour qui ? Quand et comment la demander ? → [Voir la notice explicative ci-jointe](#)

Veillez s'il vous plaît : ● **Remplir** ce formulaire en lettres MAJUSCULES et le **signer** ;  
● **Transmettre** le formulaire à votre **Société de Logement de Service public** de référence

## 1. Candidature à un logement d'utilité publique (logement social)

A remplir par la Société de Logement de Service public de référence

Numéro de candidature unique

## 2. Souhait de bénéficier de l'AAL

Je souhaite bénéficier de l'AAL

## 3. Informations relatives au bénéficiaire<sup>1</sup>

<sup>(1)</sup> Personne qui représente le ménage souhaitant bénéficier de l'AAL

Nom

Prénom

Numéro au Registre National

 -  - 

E-mail du bénéficiaire

@

## 4. Informations relatives aux enfants du ménage

Nombre d'enfant(s) à charge<sup>2</sup>

<sup>(2)</sup> Enfant(s) domicilié(s) chez le demandeur d'AAL et/ou pour le(s)quel(s) des allocations familiales sont perçues par un membre du ménage

Nombre d'enfant(s) en hébergement égalitaire<sup>3</sup> non domicilié(s) chez le demandeur d'AAL

<sup>(3)</sup> Sur décision judiciaire, hébergement des enfants à durée égale chez leurs deux parents

## 5. Canal de communication préféré

E-mail (message électronique)

Adresse (courrier papier)

## 6. Qualité du demandeur

Je suis le bénéficiaire<sup>4</sup>

Je suis l'administrateur de biens du bénéficiaire<sup>5</sup>  
→ Dans ce cas je complète la rubrique 7

<sup>(4)</sup> Personne qui représente le ménage souhaitant bénéficier de l'AAL

<sup>(5)</sup> Le bénéficiaire est une personne protégée, sous régime de représentation

## 7. Informations relatives à l'administrateur de biens du bénéficiaire – si concerné

E-mail de l'administrateur  
de biens

@

## 8. Informations relatives au médiateur de dettes du bénéficiaire – si concerné

Je fais l'objet d'une médiation de dette<sup>6</sup> → Dans ce cas j'indique le compte de la médiation à la rubrique 9

<sup>(6)</sup> Si vous faites l'objet d'une guidance budgétaire sur base volontaire (assurée par un CPAS), vous ne devez pas cocher cette case

## 9. Compte bancaire sur lequel verser l'allocation

N° IBAN<sup>7</sup>

Titulaire du compte : Nom

Prénom

<sup>(7)</sup> Compte bancaire au format IBAN au sein de la zone SEPA<sup>8</sup>

<sup>(8)</sup> Pays de l'Union européenne et pays associés (Royaume-Uni, Norvège, Islande, Suisse, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin)

## 10. Engagement

En **signant** le présent formulaire...

- **Je confirme** que j'ai pris connaissance de la **notice explicative** jointe au présent formulaire, ainsi que des conditions qui y figurent ;
- **Je comprends** que je ne peux/pourrai bénéficier de l'AAL qu'à partir du moment où ma candidature à un logement d'utilité publique a/aura atteint une ancienneté d'**au moins 18 mois** et **au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2023** ;
- **Je m'engage...**
  - ☞ À partir de ce moment ;
  - ☞ Au moment de l'introduction de ma demande d'AAL ;
  - ☞ Durant toute la période pendant laquelle je perçois l'AAL ;
  - ➡ À respecter les **conditions** décrites dans la notice explicative jointe au présent formulaire (point 2) ;
  - ➡ À ne pas bénéficier de l'allocation de loyer (**ADeL**) ;
  - ➡ À accepter que l'Administration<sup>9</sup> recherche et collecte auprès des autorités compétentes les **renseignements** relatifs à chaque membre de mon ménage, qui sont nécessaires en vue de traiter mon dossier : composition de ménage, revenus, patrimoine immobilier, allocations familiales, reconnaissance d'un handicap, candidature à un logement d'utilité publique ;
  - ➡ À avertir l'Administration<sup>9</sup> de la perception d'**allocations de loyer** par une agence immobilière sociale (AIS) ou par une association de promotion du logement (APL) ;
  - ➡ À communiquer par écrit à l'Administration<sup>9</sup> :
    - tout déménagement → **dans les 3 mois** de la prise en location d'un nouveau logement ;
    - toute modification de votre composition de ménage → **dans le mois** ;
    - l'arrêt du contrat de bail → **dans le mois** qui suit la fin de la prise en location.

<sup>(9)</sup> Service public de Wallonie | SPW Logement – Service AAL


### Une question ?

Sur mon dossier  **081/33.22.33**

 [allocation.attente.logement@spw.wallonie.be](mailto:allocation.attente.logement@spw.wallonie.be)

Sur l'AAL  [logement.wallonie.be](http://logement.wallonie.be)

 **1718**  
Appel gratuit

Infos Conseils Logement  
 **081/33.23.10** du lundi au vendredi  
**0475/50.80.00** 9h→12h 14h→16h

Signature

→ **Formulaire à remettre à votre Société de Logement de Service public de référence**

A remplir par la Société de Logement de Service public de référence

Date d'introduction de la demande à la SLSP  /  /  (jour/mois/année)